

# GÉORISQUES

## Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

69520 Grigny-sur-Rhône

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.  
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :  
[georisques.gouv.fr/cgu](https://georisques.gouv.fr/cgu)

## 5 Risques naturels identifiés :



INONDATION

**EI** sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

**EI** sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

**EI** sur ma commune :

FAIBLE



RETRAIT GONFLEMENT DES  
ARGILES

**EI** sur ma commune :

MODÉRÉ



RADON

**EI** sur ma commune :

FAIBLE

## 4 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES  
CLASSÉES (ICPE)

**EI** sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT  
DE MATIÈRES DANGEREUSES

**EI** sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

**EI** sur ma commune :

CONCERNÉ



RUPTURE DE BARRAGE

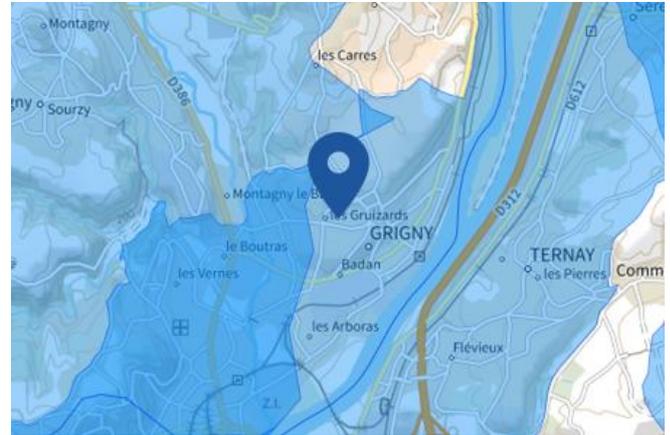
**EI** sur ma commune :

CONCERNÉ

# Risque d'inondation sur Grigny-sur-rhone

 Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

## Informations détaillées :



### PPRN : Vallée du Rhône aval-rive droite

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé Vallée du Rhône aval-rive droite a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 24/10/2014

Date d'approbation : 27/03/2017

Le PPR couvre les aléas suivant :

**Inondation**

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



### PPRN : PPRNi Garon-Révision et extension

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRNi Garon-Révision et extension a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 13/12/2012

Date d'approbation : 11/06/2015

Le PPR couvre les aléas suivant :

**Inondation**

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

# Risque d'inondation sur Grigny-sur-rhone



## TRI : Lyon

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 01DREAL20160001



## AZI : Atlas des zones inondables du Rhône en aval de Lyon, dans les

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



## DDRM : DDRM69

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

### Inondation

Par ruissellement et coulée de boue

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

## 11 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

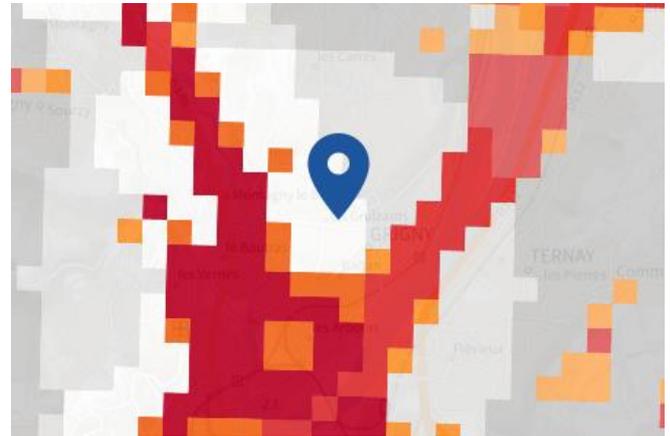
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2428510A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/10/2024	04/11/2024
INTE2424582A	Inondations et/ou Coulées de Boue	27/04/2024	27/09/2024
INTE1401747A	Inondations Remontée Nappe	02/05/2013	24/01/2014
IOCE0831273A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/11/2008	31/12/2008
INTE0300740A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	13/12/2003
INTE9300601A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1993	24/10/1993
NOR19860718	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/04/1986	03/08/1986
NOR19830621	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/05/1983	24/06/1983
NOR19830621	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/04/1983	24/06/1983
NOR19830111	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	13/01/1983
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

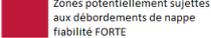
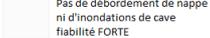
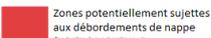
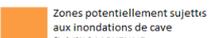
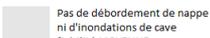
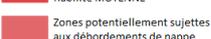
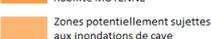
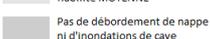
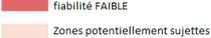
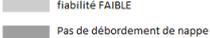
# Risque de remontées de nappe sur Grigny-sur-rhone

**Risque sur la commune** **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

## Informations détaillées :



### REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

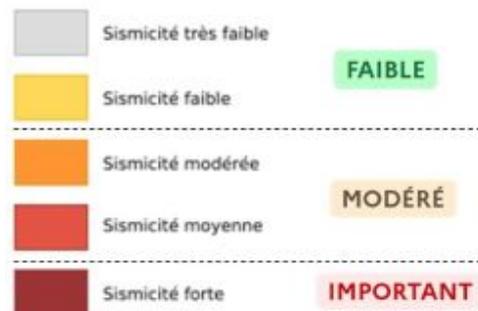
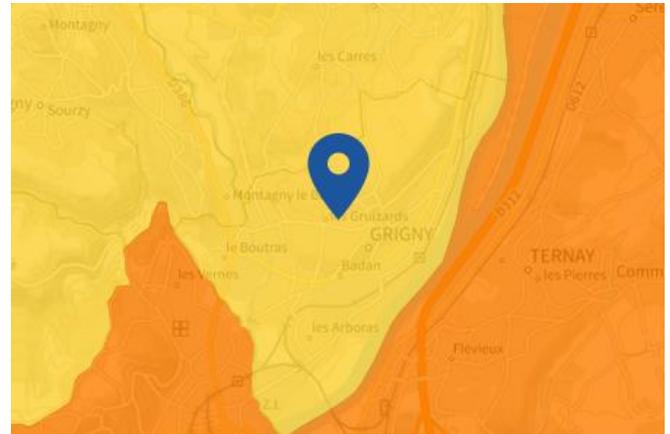
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

# Risque de séisme sur Grigny-sur-rhone

## Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



## Informations détaillées :



### DDRM : **DDRM69**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



### SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

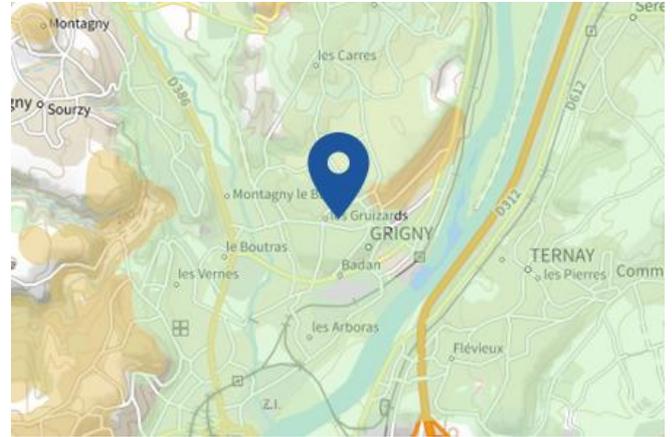
Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque de retrait gonflement des argiles sur Grigny-sur-Rhône

**R** Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



## Informations détaillées :



### RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.  
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

## 1 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

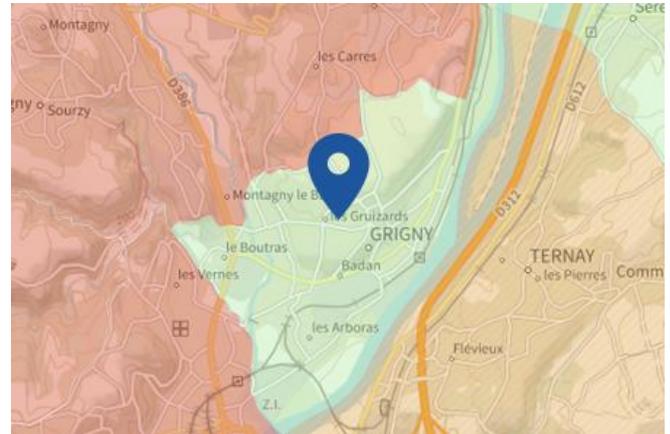
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2407755A	Sécheresse	01/01/2022	07/04/2024

# Risque radon sur Grigny-sur-rhone

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



## Informations détaillées :



### **RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations**

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Grigny-sur-rhone

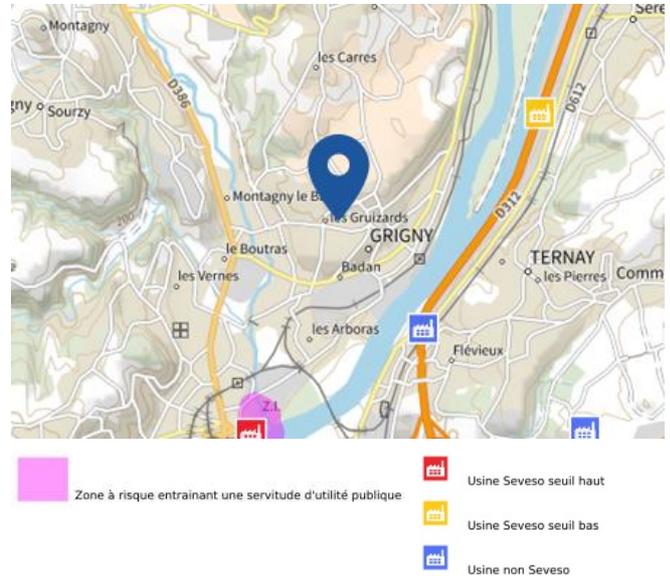
**Risque sur la commune** **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



## Informations détaillées :



### PPRT : 69 PPRT de Givors

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) nommé 69 PPRT de Givors a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 31/03/2009

Date d'approbation : 24/10/2013

Le PPRT couvre les aléas suivant:

[Risque industriel](#)  
[Effet thermique](#)  
[Effet de surpression](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



### DDRM : DDRM69

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Risque industriel](#)  
[Effet thermique](#)  
[Effet de surpression](#)

# Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Grigny-sur-rhone

## 1 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
TotalEnergies Additives and Fuels Solutions	Seveso seuil haut

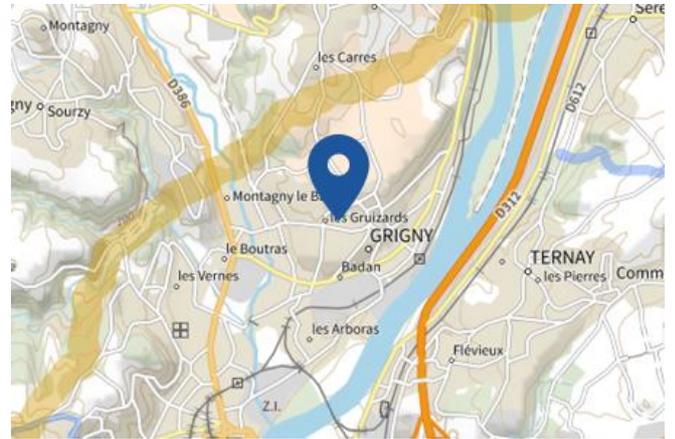
## 1 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
SARPI MINERAL FRANCE	Seveso seuil bas

# Canalisations de transport de matières dangereuses sur Grigny-sur-rhone

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

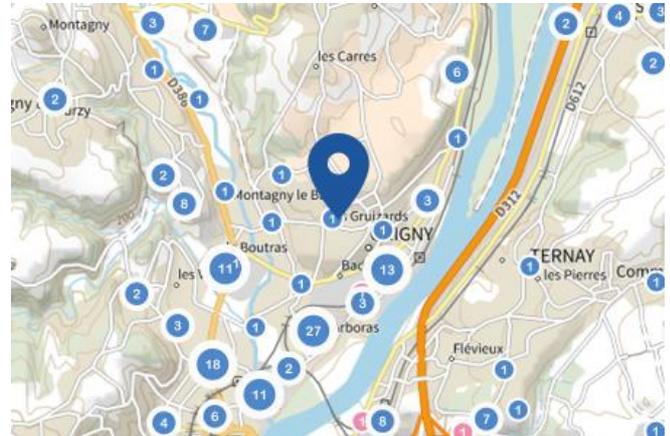
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



# Risque de pollution des sols sur Grigny-sur-rhone

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



## Informations détaillées :



### SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.  
Renseignez vous auprès de votre mairie.

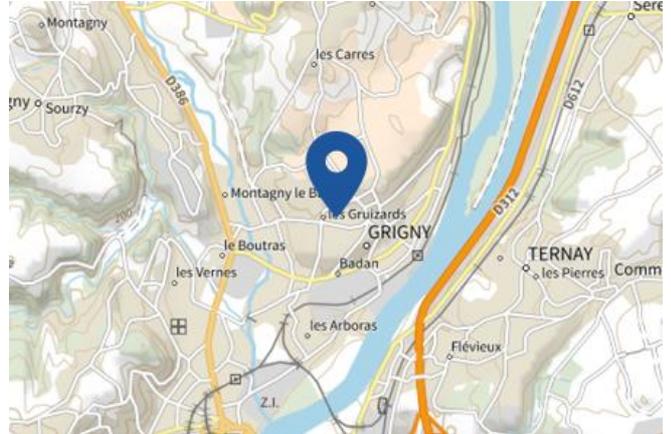
Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

# Risque rupture de barrage sur Grigny-sur-rhone

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.



Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

## Informations détaillées :



### DDRM : **DDRM69**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Rupture de barrage](#)

## Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

2 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000058501	Société KODAK	Clôturée
SSP000055301	LES ATELIERS DE BADAN (ex Gaz Liquide Industrie )	Clôturée

## Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

81 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4074573	Atelier de fabrication de coffret en bois	Indéterminé	
SSP4074567	Atelier de réparation et d'entretien de	Indéterminé	
SSP4074516	Traitement photographique	En arrêt	
SSP4074029	Travail mécanique des métaux et alliages	Indéterminé	
SSP4073914	Traitement des métaux	Indéterminé	
SSP4073913	Emploi de matières plastiques, anc.	Indéterminé	
SSP4073641	Garage Citroën	Indéterminé	
SSP4073577	Mécanique générale	Indéterminé	
SSP4073462	Tôlerie, chaudronnerie	Indéterminé	
SSP4073287	Etudes et réalisation d'outillage et de	En arrêt	
SSP4073286	Teinturerie du Sablon	En arrêt	
SSP4073285	Dépôt de films cinématographiques	En arrêt	
SSP4073284	Travail mécanique des métaux, outillage	En arrêt	
SSP4073283	Usine pour la fabrication des vernis et	En arrêt	
SSP4072290	Atelier de teinture pour la soie et les	En arrêt	
SSP4071426	Atelier de serrurerie, charpentes	En arrêt	
SSP4071425	Station service	Indéterminé	
SSP4071424	Travail mécanique des métaux	Indéterminé	
SSP4071423	Dépôt de chlore	Indéterminé	
SSP4071422	Ateliers de serrurerie de bâtiment et	En arrêt	
SSP4071421	Gare de Badan : Construction	En arrêt	
SSP4071420	Dépôt de pneus rechapés	Indéterminé	
SSP4071419	Atelier de traitement des métaux et de	En arrêt	
SSP4071417	Négoce de futailles et remise en état de	Indéterminé	
SSP4071416	"Garage GUY" (garage avec station	En arrêt	
SSP4071415	Garage avec carrosserie et peinture	En arrêt	
SSP4071414	Dépôt de fuel domestique avec	Indéterminé	
SSP4071249	Desserte d'essence et atelier de	En arrêt	
SSP4071248	Atelier de réparations et desserte	En arrêt	
SSP4071247	Fabrication en caoutchouc ; ? ; anc.	Indéterminé	
SSP4071246	Dépôt de liquides inflammables dans	Indéterminé	
SSP4071245	Atelier de mécanique générale	Indéterminé	
SSP4071244	Atelier de plomberie et de montage de	Indéterminé	
SSP4071197	Réservoir souterrain d'essence et atelier	En arrêt	
SSP4071195	Ateliers et garages municipaux	Indéterminé	
SSP4071183	Dépôt de bus avec poste de distribution	Indéterminé	
SSP4071179	Tôlerie et chaudronnerie	En arrêt	
SSP4069958	Garage de véhicule automobile	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4069957	Station service "Intermarché", anc.	Indéterminé	
SSP4069955	Usine d'usinage, soudure, réparation de	Indéterminé	
SSP4069954	Entreprise d'équipements de chauffage	Indéterminé	
SSP4069201	Déchetterie	En arrêt	
SSP4068966	"Faïenceries du Rhône" Faïenceries avec	En arrêt	
SSP4068953	Dépôt de Liquides Inflammables	En arrêt	
SSP4068626	centrale d'enrobage, dépôt de goudrons	En arrêt	
SSP4068621	Dépôt d'hydrocarbures.	En arrêt	
SSP4068517	Pressing	En arrêt	
SSP4068475	Réparation de Pare-Brise ; anc. station	Indéterminé	
SSP4068374	Garage automobile, dépôt de liquide	En arrêt	
SSP4068373	Garage du Sablon	Indéterminé	
SSP4068372	Transporteur routier avec garage et	Indéterminé	
SSP4068371	Mélange et conditionnement de	En arrêt	
SSP4067633	Gazomètre, usine à gaz	En arrêt	
SSP4066854	Dépôt de ferrailles	En arrêt	
SSP4066684	Matériel levage, manutention ; anc.	Indéterminé	
SSP4066541	Desserte d'essence privée	Indéterminé	
SSP4066539	GARAGE/ DLI	En arrêt	
SSP4066538	Chaudronnerie/tôlerie	En arrêt	
SSP4066537	ATELIER DE MECANIQUE GÉNÉRALE	En arrêt	
SSP4066535	Extraction de granulats dans le lit du	En arrêt	
SSP4066534	FONDERIE ALUMINIUM DE GRIGNY	En arrêt	
SSP4066469	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP4066468	DLI	En arrêt	
SSP4066467	DLI	En arrêt	
SSP4066466	Mécanicien réparateur, garage	En arrêt	
SSP4066465	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP4066464	Chaudronnerie	En arrêt	
SSP4066229	Carrière	En arrêt	
SSP4066094	Travaux de menuiserie métallique et	Indéterminé	
SSP4066093	Carrière	En arrêt	
SSP4066092	DLI	Indéterminé	
SSP4066090	GARAGE	En arrêt	
SSP4066089	Reservoir aérien de 35000L de fuel.	En arrêt	
SSP4065769	Fabrication de composants en béton,	Indéterminé	
SSP4063795	Fabrique de porcelaine d'Arboras avec	En arrêt	
SSP4063164	DLI dans un entrepôt, anc. Fabrication	En arrêt	
SSP4062619	Fabrication de produits chimiques	En arrêt	
SSP4061477	Produits métallurgiques, récupération de	En arrêt	
SSP4061476	centrale d'enrobage, dépôt de goudrons	En arrêt	
SSP4061475	Carrière du "Boutras", Dépôt de déchets	En arrêt	
SSP4061474	Fabrication de coke et charbon et dépôt	En arrêt	





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

## Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



## Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

## Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

## Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



## Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



## Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT,** évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

# ACCIDENT INDUSTRIEL ?

## Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



## En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



## Jusqu'à la fin de l'alerte



**RESTEZ À L'ÉCOUTE**  
des consignes des autorités



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**  
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**,  
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**NE FUMEZ PAS**,  
évités toute flamme ou étincelle